

01.09.2010 - 12:38 Uhr

Journée d'action des jeunes le 4 septembre contre la révision de la LACI : Les jeunes se mobilisent contre le démantèlement de l'assurance-chômage !

Bern (ots) -

- Indication: Des informations complémentaires peuvent être téléchargées en format pdf sous:
<http://presseportal.ch/fr/pm/100003695> -

La révision de la loi sur l'assurance-chômage (LACI) saborde la protection des chômeurs et chômeuses, en particulier des travailleuses/travailleurs âgés, de ceux qui ont été longtemps malades et des habitant(e)s des régions très touchées par la crise. Les jeunes sont aussi durement punis par cette révision : ils doivent payer plus de cotisations pour recevoir moins de prestations. Beaucoup risquent donc de dépendre de l'aide sociale. Pendant ce temps, les managers aux salaires abusifs sont récompensés par cette révision de la LACI.

C'est pourquoi les organisations de jeunesse se mobilisent contre cette 4ème révision de la LACI. Dès le 2, mais surtout le 4 septembre, ils organisent des actions dans toute la Suisse. Dans de nombreux cantons (BE, BS, FR, GE, SG, SO, TG, VD, VS, ZH) et dans la plupart des grandes villes (Genève, Lausanne, Fribourg, Bâle, Berne, St-Gall, Winterthour, Zurich) auront lieu des actions de sensibilisation pour faire voter les jeunes et tous ceux qui défendent une assurance-chômage équitable. Les formes d'actions ont été définies par les groupes de jeunes locaux et elles seront créatives et parfois spectaculaires.

Sur le site internet du comité des jeunes contre le démantèlement de la LACI : www.chomage-des-jeunes.ch, des images des actions seront publiées. Sur ce site, on peut trouver en outre des informations détaillées sur la révision de la LACI ainsi que des conseils pour mener campagne.

Contact:

Renseignements pour les actions locales: voir l'annexe
Jean Christophe Schwaab (078 690 35 09), secrétaire central de l'USS,
se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100609563> abgerufen werden.